

RÉSIDENCE ACKERMAN + FONTEVRAUD

Ackerman et Fontevraud ont décidé d'unir leur savoir-faire et ressources afin de créer une résidence d'artiste et de faire naître un projet artistique dans un lieu hors norme et atypique...

ACKERMAN FONTEVRAUD LA SCÈNE

En s'associant à **Fontevraud**, la **Maison Ackerman** s'appuie sur un savoir-faire reconnu pour favoriser la création contemporaine.

L'histoire qui unit Fontevraud aux arts plastiques dure depuis une trentaine d'années. En 1984 l'Abbaye de Fontevraud accueillait les premiers ateliers internationaux du Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de la Loire, première initiative de ce genre sur le territoire national. De jeunes artistes devenus célèbres aujourd'hui vont œuvrer à Fontevraud : **Jean Michel Alberola, Ange Leccia, Richard Baquié, Philippe Cognée, Daniel Tremblay** ou encore **Georges Rousse**... Ils ont tour à tour investi, questionné, imaginé ses espaces. Ils ont révélé au public les faces cachées de ce monument exceptionnel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les commandes à artistes de ces dernières années ont permis à des milliers de visiteurs de vivre avec audace et curiosité des espaces où les œuvres créées par **Claude Lévêque, Vincent Lamouroux, François Morellet, François Réau** prennent une forme spectaculaire et interactive.



L'ART DES BULLES

ENTRE HISTOIRE ET CRÉATION

C'est en 1811 que s'installe à Saumur un certain Jean-Baptiste Ackerman. Il y débute l'expérimentation de la méthode champenoise. Il obtient en 1838 une Première Médaille d'Or à l'Exposition Universelle d'Angers pour son millésime de « vin à mousse ». C'est en 1840 qu'il achète des caves troglodytes à St Hilaire-Saint Florent, berceau de l'actuelle Maison

ACKERMAN. Dix ans plus tard, il dépose au Tribunal de Commerce de nombreuses marques et crée la Cuvée Royal, déclinée en Dry ou en Brut – le Royal assurera la renommée mondiale de la Maison ACKERMAN.

Pendant 40 ans il fut le seul à réaliser le fameux vin connu aujourd’hui dans le monde entier. Cuvées de grande typicité, finesse des bulles, prestige d’une grande marque qui a su en deux siècles d’histoire séduire le monde.

Fortement enracinés dans leur vignoble et riches de leur culture de vignerons, ces acteurs viticoles ligériens majeurs donnent à la Maison Ackerman les moyens d’une stratégie de grandes marques. Stratégie fondée sur la qualité, l’authenticité et l’innovation.

Respectueuse de la tradition, mais aussi résolument tournée vers l’avenir, l’entreprise exploite des centres de vinification, un chai d’embouteillage et d’élevage remarquablement modernes certifiés BRC-IFS.

La maison Ackerman maîtrise ainsi l’ensemble de la filière du vin, de la culture de la vigne, l’élevage et la commercialisation et s’impose comme le spécialiste des Fines Bulles et la référence des Vins du Val de Loire. Elle se construit de génération en génération dans le respect des hommes et des terroirs, grâce à une relation de confiance et de service.

LES LAURÉATS

Fleuve Céleste par Julien Salaud - 2015 - Ackerman

La crypte des effraies par Julien Salaud - 2015 - Fontevraud

Monument Synthétique par Vincent Mauger - 2016 - Ackerman

Fragment d'un Paysage Mythologique Bertrand Gadenne - 2017 - Ackerman

Le Cabinet Des Curiosités par Bertrand Gadenne - 2017 - Fontevraud

La salle des colonnes par Séverine Hubard - 2018 - Ackerman

Tabula Rasa par Les Frères Chapuisat - 2019 - Fontevraud

La Loge par Les Frères Chapuisat - 2019 - Ackerman

Bonne Continuation par Séverine Hubard - 2018 - Fontevraud

Heterotopia par Audrey Guimard et Julien Colombier - 2020 - Ackerman

Heterotopia II par Audrey Guimard et Julien Colombier - 2020 – Fontevraud

UN JURY MULTIDISCIPLINAIRE POUR UNE VISION PARTAGÉE

La **Résidence Ackerman + Fontevraud** a choisi de constituer un jury de professionnels selon deux critères majeurs :

- La reconnaissance dans le milieu artistique
- La connaissance et les affinités avec le projet, les valeurs et les enjeux de la Résidence : travail sur un lieu atypique, découverte de jeunes artistes et ouverture aux nouvelles pratiques artistiques.

Elle a ainsi fait appel à deux professionnels qui apportent une sensibilité propre à leur spécialité : coordination d’expositions, scénographie et critique.

– **Mathias Courtet**, responsable de l’école d’art et commissaire d’exposition à la Chapelle des Calvairiennes à Mayenne.

– **Eva Prouteau**, critique d’art indépendante, enseigne actuellement à l’école des beaux-arts d’Angers.

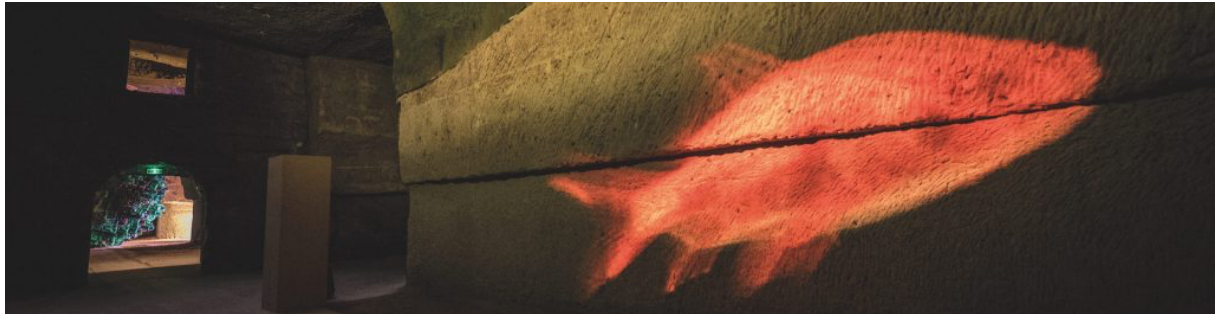
– **Frédéric Legros**, Directeur de la Biennale de Melle.

Ils complètent un jury qui intègre par ailleurs les responsables des deux structures portant le projet :

– **Emmanuel Morin**, Directeur artistique et culturel à l'Abbaye Royale de Fontevraud

– **Bernard Jacob**, directeur général d'Ackerman

– **Julien Goudeau**, responsable tourisme et relations publiques d'Ackerman



APPELS À PROJETS

LE PRINCIPE DE LA RÉSIDENCE

Le lieu de création – cahier des charges

L'œuvre prendra place dans l'une des caves de la Maison Ackerman. Le choix de celle-ci se fera en concertation avec l'équipe technique du site et le projet de l'artiste, en tenant compte de l'utilisation effective du lieu, parcours de visite, espace ouvert ou fermé au public.

L'œuvre est éphémère. Elle est conçue comme telle. Elle n'a pas de caractère pérenne. Son exposition est programmée sur une durée de trois saisons.

Des conditions techniques spécifiques sont à prendre en compte pour la mise en œuvre du projet. La particularité des caves troglodytiques se traduit certes par son environnement souterrain, au volume spectaculaire mais la contrainte essentielle réside dans son taux d'hygrométrie qui rend l'utilisation d'un certain nombre de matériaux complexe !

UN ESPACE DE CRÉATION

Les lieux de la résidence

La maison Ackerman met à disposition un atelier sur site (Saint Hilaire Saint Florent), un espace de convivialité.

C'est à L'Abbaye de Fontevraud (17 km de Saumur) que l'artiste sera logé. L'ancien palais abbatial, logis du XVIIIe siècle dans la cour d'honneur, récemment aménagé, offre aux artistes un espace et un lieu de vie idéal pour une résidence, chambres individuelles, séjour, cuisine commune et espace de détente, jardin. Un atelier de 200 m² dans une des ailes du Quartier Saint Benoit / espace de création.

LE TEMPS DE LA CRÉATION

Calendrier

Date limite de candidature : **mercredi 16 septembre 2020**

Commission : **jeudi 24 septembre 2020**

Résidence de création : à partir de **février 2021**

Ouverture au public : **début avril 2021**

LE TEMPS DE LA RENCONTRE

Médiation

Créer à l'Abbaye de Fontevraud pour Ackerman, au cœur du territoire et du patrimoine, offre une occasion unique de rencontrer une culture, des savoirs, un quotidien différents. Ainsi l'artiste en résidence se verra proposer de participer à la vie culturelle et artistique du territoire de diverses manières : rencontres, démonstrations, débats, exposition de travaux réalisés ou en cours, accueil de scolaires...

C'est l'occasion de partager avec les acteurs du territoire (enseignants, médiateurs, étudiants, clients VIP) une expérience, un projet différent. Partager l'acte de création : de l'idée, du concept, des premiers dessins, esquisses à la mise en œuvre plastique et technique.

C'est une présence lors du vernissage, une rencontre avec la presse spécialisée, c'est permettre au grand public de vivre des nouvelles expériences.

LE FINANCEMENT

Production de l'installation

L'artiste se voit attribuer une bourse de création de **5000 euros**(honoraires).

Un *per diem* de **1000 euros** est alloué pour les frais de bouche pour la période de résidence (évaluée à 2 mois – 30 jours de création, 30 jours de mise en œuvre) ainsi que les frais de déplacement du domicile de l'artiste au lieu de création.

Un budget de production de **18000 euros** pour la mise en œuvre du projet. Hors aménagement sécurité et électricité.

LA CANDIDATURE

Le dossier

Pour candidater, l'artiste doit produire un dossier qui permettra aux membres de la commission de se rendre compte de la capacité de l'artiste à entreprendre un projet plastique s'inscrivant dans la monumentalité d'un lieu ou tout du moins de sa capacité à répondre à l'environnement qui l'entoure. La forme proposée est la suivante :

- en première page, prénom et nom,
- un Curriculum Vitae avec l'ensemble des coordonnées du candidat,
- une lettre de motivation pour la résidence
- une note de présentation de sa démarche artistique,
- un minimum de 10 reproductions d'œuvres récentes avec leurs légendes,
- les adresses web (liens actifs) où des documents multimédias (vidéos, documents audios...) peuvent être vus, s'ils sont nécessaires à la présentation de votre pratique artistique.

ATTENTION :

- Le dossier sera sous format PDF, format A4 et ne doit pas dépasser 20 pages
- Le poids du fichier ne doit pas excéder 4 Mo.
- Merci de nommer votre fichier PDF en utilisant la référence qui vous a été envoyé lors de votre inscription.